



Allocution du Procureur adjoint Mame Mandiaye Niang à l'ouverture de la session plénière de la vingt-quatrième session de l'Assemblée des États parties

1^{er} Décembre 2025



Introduction

Madame la Présidente de l'Assemblée, Madame la Présidente de la Cour, Honorables Juges de la Cour, Monsieur le Greffier, Excellences, Distingués Délégués, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui après Madame la Présidente de la Cour en ma qualité de Procureur adjoint assurant l'intérim du Procureur et au nom également de la Procureure adjointe Nazhat Shameen Khan.

Sans aucun doute, cette année a été marquée par des défis immenses. Mais elle nous a aussi, j'en suis profondément convaincu, donné de nombreuses raisons de croire que nous pouvons encore, ensemble, faire triompher la promesse fondamentale du Statut de Rome.

Au cours de cette année, nous avons fait face à deux dynamiques opposées. D'un côté, la confiance et l'espoir ravivés des victimes ; de l'autre, des acteurs puissants qui s'emploient à saper notre travail et à imposer l'impunité. Nous ne devons pas l'accepter.

Je voudrais commencer par un message d'espoir ainsi qu'un rappel solennel de notre dessein commun, en m'appuyant sur les paroles poignantes et courageuses prononcées par un survivant du Darfour: *« Je dépose devant vous ma voix mais aussi celle de l'ensemble des réfugiés du Darfour dispersés à travers le monde. Je viens vous dire que nous aspirons à la paix. Nous exigeons la justice. Nous voulons que tous ceux qui ont fait de nos vies un enchaînement d'humiliation, de souffrance et d'épuisement répondent de leurs actes. Nous voulons que ceux qui ont brisé nos existences et compromis l'avenir de nos enfants soient enfin jugés. Assez, il est temps ! »*

Ces mots projettent la quintessence de ce que cette Cour peut offrir à celles et ceux qui n'ont aucune autre voie vers la justice. Ces mots traduisent les récits et les émotions de nombreuses victimes et survivants avec qui nous dialoguons, des victimes dont la confiance demeure intacte, même lorsque leur univers semble s'effondrer.

Ils rendent hommage aux témoins qui, souvent au prix de sacrifices immenses, ont choisi la vérité plutôt que le silence, la justice plutôt que la peur. Leur courage est une lumière dans l'obscurité, une force qui inspire et qui élève. Ils sont la raison d'être des avocats, des juristes et des défenseurs des droits humains qui, aux quatre coins du monde, poursuivent inlassablement la cause de la justice – parfois sous la menace, souvent sans reconnaissance, mais toujours avec une conviction inébranlable et une foi profonde en l'idéal de justice et de droit.

Ces mots nous rappellent que cette Cour n'est pas une institution abstraite – elle peut être une bouée de sauvetage. Elle porte la promesse que, même dans les heures les plus sombres, les droits des individus ont une valeur.

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, dans le monde qui s'offre aujourd'hui à nous – meurtri par les conflits, gangrené par la désinformation, et fragilisé par l'impunité – la Cour pénale internationale s'affirme avec une pertinence renouvelée.

De l'Ukraine au Darfour, de la Palestine au Venezuela, de la République démocratique du Congo aux Philippines, jusqu'en Libye, les voix se sont multipliées, et les appels se sont intensifiés. Notre Bureau a reçu un afflux sans précédent d'appels à l'aide. Par ces communications, un message clair résonne : ces communautés nous interpellent, nous regardent, et attendent de nous reconnaissance et responsabilité. Elles réclament que la justice ne soit pas un idéal lointain, mais une réalité tangible.

Nous sommes pleinement conscients que ces attentes sont largement partagées par nombre d'entre vous présents ici – États Parties, organisations de la société civile et partenaires – vous qui, avec force et constance, avez exhorté le Bureau à agir, à mener des enquêtes et à rendre justice, y compris dans les contextes les plus éprouvants.

Bien que cette intensification de l'engagement soit le reflet d'un paysage sombre, marqué par des violations accrues et des souffrances profondes, elle véhicule également un message d'espoir: la reconnaissance de la Cour pénale internationale comme une institution digne de confiance, une institution vers laquelle elles peuvent se tourner.

Mais comme pour faire un contraste à ces sollicitations, nous avons dû faire face à des pressions politiques visant à compromettre l'indépendance de notre action.

Alors que nous entamons une réflexion collective au cours de la semaine, il importe de faire preuve de franchise et de reconnaître que les sanctions qui nous sont imposées, dont Madame la Présidente a parlé, ont entraîné des répercussions négatives. Elles ont suscité des inquiétudes, engendré des incertitudes. Elles affectent drastiquement la vie de ceux qui sont directement affectés.

Ces sanctions s'étendent désormais à certains de nos partenaires de la société civile. Je tiens à réaffirmer notre pleine solidarité aux organisations de la société civile.

C'est un rappel saisissant que la défense de la justice exige souvent des sacrifices personnels – mais c'est aussi un appel impérieux à la persévérance. Car si ceux qui poursuivent la justice deviennent des cibles, ce sont les victimes elles-mêmes qui sont menacées – et avec elles, l'idée même d'une responsabilité universelle.

Je tiens à être clair : ces pressions, qu'elles soient institutionnelles ou personnelles, ont renforcé plutôt qu'affaibli notre conviction dans la noble mission de cette Cour. C'est un moment difficile certes, mais c'est une épreuve pour laquelle nous nous sommes préparés et que nous affronterons unis, et avec détermination.

J'ai pu personnellement observer le courage, et le professionnalisme de mes collègues qui poursuivent leur mission sans désespérer. J'ai également perçu, dans chaque déplacement, dans chaque rencontre avec nos partenaires, cette attente parfois silencieuse mais inébranlable : nous ne devons pas fléchir. Car la justice, fût-elle contestée, doit demeurer ferme et inaltérable. Elle est le socle de notre engagement, la boussole de notre action, et la promesse que nous faisons au monde : celle de ne jamais céder face à l'épreuve, mais de tenir, avec constance et honneur, pour que le droit triomphe.



Mener à bien notre mission première

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, dans cet esprit de coopération et en s'appuyant sur l'espoir constant que vous avez été si nombreux à exprimer cette année, le Bureau a veillé à ce que 2025 soit une année marquée par de réels progrès — une année qui illustre pleinement le potentiel des actions résolues et guidées par nos principes, menées de concert avec nos partenaires.

Forts de l'engagement sans précédent des communautés touchées, un nombre record de mandats d'arrêt ont été délivrés ou exécutés. Ces mesures témoignent de la reconnaissance indispensable du cauchemar que vivent quotidiennement les femmes et les filles en Afghanistan.

Et dans toutes les situations que nous traitons, nous réalisons des progrès concrets grâce à des enquêtes ciblées et efficaces, en nous appuyant sur notre coopération avec vous.

Grâce à ces actions, nous avons assisté cette année à des arrestations majeures, notamment celle de Rodrigo Roa Duterte, ancien Président des Philippines, actuellement traduit devant la Cour pour crimes contre l'humanité, et celle de Khaled Mohamed Ali El Hishri, arrêté en Allemagne pour des crimes commis dans des centres de détention libyens. Je tiens à adresser nos remerciements tout particulièrement à nos collègues du Greffe, pour la coordination renforcée qui a permis d'obtenir de tels résultats, ainsi qu'aux autorités allemandes pour leurs efforts constants et leur diligence dans l'exécution de ce mandat d'arrêt.

Nous avons également franchi des étapes clés à l'audience. La condamnation d'Ali Abd-Al-Rahman a marqué un tournant décisif, puisqu'il s'agissait de la première condamnation relative à des crimes commis au Darfour, de la première condamnation faisant suite à un renvoi par le Conseil de sécurité des Nations Unies et de la première condamnation par la CPI pour persécution liée au genre. Cette arrestation constitue une reconnaissance partielle mais néanmoins essentielle des souffrances endurées par la population du Darfour. Elle adresse surtout un message clair à ceux qui, sur le terrain au Darfour, cherchent à infliger des souffrances à autrui : l'impunité dont ils se croient aujourd'hui assurés n'est que temporaire. Le Bureau travaille activement sur les événements récents survenus à El Geneina, El Fasher et dans d'autres lieux, afin de garantir que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

La procureure adjointe Nazhat Khan et moi-même nous engageons personnellement à veiller à ce que les violences sexuelles et les crimes liés au genre, dans une plus large mesure, commis au Darfour fassent l'objet d'enquêtes minutieuses.

D'autres étapes importantes ont également été franchies. Tout récemment, en septembre, la chambre de la CPI chargée de cette affaire a confirmé les 39 charges portées par le Bureau contre le commandant de l'Armée de résistance du Seigneur, Joseph Kony, à la suite de la première audience par contumace devant cette Cour.

En début d'année, la condamnation d'Alfred Yekatom et de Patrice-Édouard Ngaïssona en République centrafricaine pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité a une fois de plus réaffirmé que la justice peut prendre du temps, mais qu'elle finit toujours par être rendue.

Chacun de ces accomplissements, obtenus grâce à une coopération étroite avec tous nos partenaires, démontre que, malgré les obstacles rencontrés, cette Cour est à l'œuvre. Ces résultats démontrent également la pertinence actuelle du Statut de Rome. Ils montrent comment le renouvellement de notre cadre stratégique — en matière de crimes liés au genre, de persécution liée au genre, de crimes visant et touchant les enfants et de crimes d'esclavage — produit désormais des résultats concrets devant la Cour.

Lors de cette Assemblée, grâce au lancement de nos politiques relatives aux dommages environnementaux et aux crimes liés à l'utilisation du cyberspace relevant du Statut de Rome, le Bureau achève une phase importante de développement de politiques thématiques — une phase qui renforce la capacité du Statut de Rome à répondre aux menaces évolutives de notre époque et qui nous permet de nouer des partenariats avec des organisations aux niveaux national et régional.

Nous remercions les États parties qui ont contribué à l'élaboration de ces politiques et nous tenons à souligner leur volonté de soutenir les prochaines étapes de leur mise en œuvre.

Renforcer le dialogue

Nous constatons également des évolutions positives dans l'élargissement des cercles de coopération, même dans des endroits où cette porte semblait autrefois fermée. Le Soudan et la Libye — deux États non parties au Statut de Rome et confrontés à des situations déferées à la Cour par le Conseil de sécurité de l'ONU — ont fait preuve d'ouverture et d'engagement constructif. Dans les deux cas, des canaux de communication et de coopération longtemps restés restreints commencent à réapparaître.

Ces évolutions, bien que fragiles, marquent un tournant positif et une occasion importante d'établir des partenariats et de renforcer les efforts déployés pour l'établissement des responsabilités dans deux situations qui ont mis à l'épreuve la détermination de la communauté internationale pendant plus d'une décennie.

Un élan similaire a également été observé parmi d'autres États non parties au Statut de Rome, qui ont accru leur engagement auprès du Bureau afin d'approfondir leurs connaissances et de mieux comprendre comment nous pouvons travailler ensemble. Aujourd'hui, une réelle opportunité se dessine d'élargir notre engagement et de renforcer l'universalité que cette Assemblée ne doit pas laisser passer.

Cette année, le Bureau a également renforcé son approche de la complémentarité positive, reconnaissant qu'une justice durable repose sur l'appropriation nationale et soulignant qu'il entend devenir un partenaire de tous les États déterminés à faire reculer l'impunité.

Cette approche renouvelée nous a permis d'approfondir notre engagement dans les processus nationaux en Colombie, en République centrafricaine, en RDC, en Ukraine et en Guinée — en renforçant les capacités judiciaires, en partageant nos connaissances et en donnant aux juridictions nationales les moyens d'agir. Le renforcement de ces partenariats, et de ceux existant dans d'autres situations, restera une priorité essentielle au cours de l'année à venir, conformément à notre politique générale relative à la complémentarité et à la coopération.

Au Venezuela, cependant, malgré un engagement soutenu, nous avons constaté que de réels progrès en matière de complémentarité restent un défi à relever. En conséquence, et conscients de la nécessité de gérer efficacement nos ressources limitées, nous avons décidé de fermer notre bureau de pays à Caracas. S'appuyant sur le travail de notre équipe unifiée dédiée, en collaboration avec nos partenaires, notre enquête dans cette affaire demeure ciblée, active et guidée comme toujours par les éléments de preuve et le droit applicable.

Une nouvelle culture de travail au Bureau

Concernant notre culture de travail au sein du Bureau, permettez-moi de dire quelques mots. Au sein de notre propre institution également, nous avons reconnu la nécessité de promouvoir une culture de l'exemplarité afin de renforcer le bien-être professionnel.

L'année écoulée a soulevé, à juste titre, des interrogations sur notre culture de travail en interne. Le Bureau prend ces préoccupations à cœur. Nous avons veillé à garantir un environnement serein à notre personnel dévoué, tout en poursuivant le processus indépendant mis en place par l'Assemblée et mené par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies.

Le règlement de cette question demeure urgent et prioritaire, et en tant que procureurs adjoints, nous restons personnellement engagés à promouvoir un climat de travail fondé sur le respect, la dignité, l'égalité et la confiance — des valeurs qui doivent être au cœur du fonctionnement de toute institution qui cherche à rendre justice à autrui.

Créer un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif n'est pas seulement une priorité stratégique, c'est un engagement fort partagé à tous les niveaux de l'institution. L'écoute des préoccupations légitimes du personnel, la prise en compte des observations faites pour en tirer des leçons et l'intégration des propositions dans le cadre d'une démarche ascendante sont fondamentales pour la suite.

Conclusion – Regard vers l'avenir

Madame la Présidente, Distingués Délégués, Mesdames et Messieurs, à l'aube d'une nouvelle phase institutionnelle, sous l'égide du Plan stratégique de la CPI pour la période 2026–2029, l'ensemble des organes de la Cour ainsi que le Fonds au profit des victimes se trouvent unis sous le principe d'“Une seule Cour”.

Cet alignement renforce notre capacité collective à agir avec cohérence, rapidité et impact. Il est, sous certains aspects, le fruit de l'environnement contraignant auquel nous faisons face. Soumis à des pressions externes, nous avons su renforcer notre coordination et notre unité.

Nous aurons besoin de ce sens commun du but, partagé par chacun d'entre nous ici aujourd'hui, pour affronter les défis qui se profilent à l'horizon.

Bien que les avancées de notre travail soient indéniables et que l'exigence d'action n'ait jamais été aussi pressante, nous devons néanmoins reconnaître qu'au sein de certains cercles de la communauté internationale, s'expriment des signes d'hésitation – voire de lassitude – révélant un affaiblissement préoccupant du consensus, pourtant établi de longue date, autour du rôle fondamental de l'État de droit dans l'ordre internationale.

Nous devons affronter cette tendance ouvertement, avec franchise et détermination, et nous devons l'affronter ensemble.

Nous pouvons y parvenir en démontrant, par la force de nos actes, que l'action de la Cour pénale internationale revêt une valeur non seulement pour les victimes des crimes, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale.

Face aux tentatives visant à fragiliser notre action, nous devons affirmer avec clarté que les obligations découlant du Statut de Rome demeurent pleinement applicables.

J'en appelle à un soutien renouvelé et concret : pour faciliter les missions, exécuter les mandats d'arrêt, partager les informations et protéger les témoins. Il ne s'agit pas là

d'actes de générosité ; ce sont des obligations juridiques, essentielles à la crédibilité de ce système collectif de justice, dont les bénéfices ultimes nous concernent tous.

Face aux forces de fragmentation, la présence aujourd'hui, ici à La Haye, de tous ces délégués, d'un si grand nombre d'États parties, d'observateurs, d'organisations de la société civile et de représentants des victimes, constitue une déclaration de foi – foi en la justice pénale internationale et en la pertinence durable du système institué par le Statut de Rome.

La Cour pénale internationale n'a jamais été conçue pour accomplir une tâche aisée ; elle a été créée pour répondre à une nécessité impérieuse : rendre justice face aux crimes les plus graves, ceux qui heurtent la conscience de l'humanité. Et pour ceux d'entre nous qui la servent, cette mission revêt également une dimension personnelle – un engagement visant à faire en sorte que le droit demeure un refuge pour ceux qui n'ont nulle part ailleurs où se trouver.

Unissons-nous donc – États, société civile, victimes et la Cour – avec une conviction renouvelée : la responsabilité n'est pas un luxe dans la quête de la paix, elle en constitue le fondement même.

Comme nous l'a rappelé avec force le survivant du Darfour que j'ai cité: l'édifice de notre action commune repose sur l'impérieuse exigence de justice portée par les victimes des crimes du Statut de Rome. Car, fussent-elles les plus obscurs, les pages de notre histoire collective ne se lisent point à travers le prisme du désespoir, mais bien à celui de la résilience, de la fraternité et, in fine, de la réaffirmation même de notre humanité partagée.

Face aux menaces et à la désinformation, une certitude demeure : nous resterons fermement engagés et résolus à défendre cette vérité fondamentale, qui reconnaît que toutes les vies ont une valeur égale en droit international.

Je vous remercie de votre attention.

Source: Office of the Prosecutor | Contact: OTPNewsDesk@icc-cpi.int

